

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2024

Après avoir constaté que le quorum est atteint avec la présence de dix conseillers, Monsieur Le Maire les remercie de leur participation et ouvre la séance du conseil municipal de ce jour.

PRÉSENTS : M. THEROND Éric, Mme VARENNE Claudine, M. CARTERON Jacques, M. DOPEUX Laurent, Mme DURAND Valérie, Mme BERLIOUX Anne-Marie, M. DESFARGES Antoine, M. BELAOUES Jean-Baptiste, M. MARTINROCHE Michel, M. ANDOCHE Éric.

ABSENTS :

M. FOURY Alexandre, pouvoir à M. BELAOUES Jean-Baptiste,
Mme ROUQUETTE Vanessa, pouvoir à Mme BERLIOUX Anne-Marie
M. BASSET Loïc, Mme MANHES Nathalie,

Mme Anne-Marie BERLIOUX et M. Antoine DESFARGES ont été désignés secrétaires de séance.

En préambule, M. le Maire demande l'approbation des conseillers pour rajouter une délibération concernant la réalisation d'une étude sûreté.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 1er février 2024 à l'unanimité.

1 - CONVENTION BIPARTITE DE MUTUALISATION DE L'USAGE DE LA BALAYEUSE :

La Commune des Martres de Veyre mutualise ses services et ses équipements.

Monsieur Le Maire souhaite continuer de faire appel à la balayeuse de la Commune des Martres de Veyre afin d'entretenir au mieux la voirie communale de la Commune d'Yronde et Buron.

Monsieur Le Maire propose au Conseil d'effectuer une demande de mise à disposition sur 2 journées en 2024 au vu des réels besoins de la Commune d'Yronde.

Ceci implique la signature de la convention, pour un montant à 1 200 € correspondant à 16 h de travail facturées à 75 € de l'heure.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés par vote à main levée d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention accompagnée de son avenant pour 2024, ainsi que toutes conventions ultérieures liées à la balayeuse.

VOTE : Approbation à l'unanimité

2 : LOYERS APPARTEMENTS MAIRIE 2024 :

La Commune d'Yronde et Buron veut permettre au locataire de l'appartement de la Mairie de bénéficier de l'équivalence de 2 mois de loyers par rapport aux désagréments induits par les travaux de réhabilitation de la Mairie et de ses annexes.

De ce fait, Monsieur Le Maire propose de faire bénéficier le locataire actuel des mois de Janvier et de Mars 2024 mois non encore facturés.

Futur logement. Dès lors qu'il sera louable, Monsieur Le Maire propose de fixer le montant du loyer à 530 €.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, par suffrage exprimé à main levée, décide

- de faire bénéficier de deux mois de loyer (Janvier et Mars 2024) le locataire actuel de l'appartement de la mairie,
- charge Monsieur le Maire de faire le nécessaire dans ce sens-là.

VOTE : Approbation à l'**unanimité**

3 - MANDATEMENT SME POUR ASSAINISSEMENT 2024 – PROGRAMME 2025 :

La Commune demande au Syndicat Mixte de l'Eau de la Région d'ISSOIRE (SME) d'intervenir en tant que Maitrise d'œuvre pour la réalisation de travaux d'assainissement dont :

- Suppression des eaux parasites Place de la Molière,
- Création d'un trop plein pour la fontaine de Fontcrépon,
- Divers raccordements à Yronde,
- Enfouissement d'un tuyau à Fontcrépon,
- Etc ...

Monsieur Le Maire est chargé de signer la convention afférente à ces travaux entre la Commune et le SME ; celle-ci donnant délégation de mandat au SME.

Ladite convention définira les modalités d'intervention du mandataire et le plan de financement global de l'opération.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, par suffrage exprimé à main levée, décide :

- de mandater le Syndicat mixte de l'eau pour les travaux énoncés ci-dessus,
- autorise Monsieur Le Maire à signer la convention et tout document afférent à ces travaux,
- charge Monsieur le Maire d'établir le dossier de demande de subventions

VOTE : Approbation à l'**unanimité**

4 - ÉCLAIRAGE PUBLIC : RÉFECTION CABLAGE SUITE VANDALISME :

La Commune d'Yronde et Buron a subi du vandalisme au niveau de son éclairage public. Aussi le Territoire d'Énergie 63 a fait parvenir un devis estimatif accompagné de la convention correspondante aux travaux de réfection des câblages suite au vandalisme.

Les travaux sont estimés aujourd'hui à 7 080,00 € TTC.

Le Fond de concours réclamé à la Commune d'Yronde et Buron s'élève à 2 950.00 €, soit 50% du montant HT du devis établi à 5 900,00 €.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, par suffrage exprimé à main levée, décide :

- de mandater le Territoire d'Énergie 63 pour réaliser les travaux de Réfection Câblage énoncés ci-dessus,
- autorise Monsieur Le Maire à signer la convention et tout document afférent à ces travaux,

VOTE : Approbation à l'**unanimité**

5 - RÉALISATION D'UNE ÉTUDE SÛRETÉ :

Suite au vandalisme de l'Éclairage Public en ce début d'année, la Gendarmerie propose de mettre à disposition le référent sûreté du Groupement de Gendarmerie Départementale du Puy-de-Dôme.

Monsieur Le Maire propose à l'Assemblée de lancer ce diagnostic gratuit afin d'établir une étude sûreté pour la Commune d'Yronde et Buron.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, par suffrage exprimé à main levée, décide :

- de valider la réalisation d'une étude de sûreté,
- de charger Monsieur Le Maire de toutes les formalités administratives et financières liées à ce dossier.

VOTE : Approbation à **l'unanimité**

6 - QUESTIONS DIVERSES :

- a) M. le Maire fait un retour sur le séminaire du 13 février concernant **le PLUI**. 3 élus représentent la commune dans les ateliers de réflexion.
- b) **La journée citoyenne** est programmée le 13 avril. Les documents seront distribués dans les boîtes aux lettres
- c) Un travail avec le département est en cours concernant la **réfection de la traverse des Verdiers**.

L'ordre du jour étant terminé, M. le Maire lève la séance à 21h 30.

Prochain conseil : Mardi 26 mars à 19h 30.

Le Maire : **Éric THEROND**